

4.2

CONTRE D'APPEL DE DEUXIÈME TOUR

(25-11-10)

INTRODUCTION

Grâce aux critères de contexte, il est dorénavant possible d'annoncer deux *Contre d'appel* différents, soit un "de premier tour" et un autre "*de deuxième tour*" sans aucune confusion avec le Contre de Pénalité ou avec les autres types de Contre.

Avant d'aborder la description du *Contre d'appel de deuxième tour*, il faut garder à l'esprit qu'il n'y a pas seulement le Contre d'appel sous ses deux formes et le Contre de pénalité qui existent.

L'enchère Contre peut effectivement survenir dans plusieurs autres types de contexte ce qui implique, que dans le feu de l'action, la plupart des joueurs donnent instinctivement (par un langage non verbal, hésitation...) des significations à leur Contre en espérant que le partenaire va en deviner le sens. Ce qui n'est pas sans conséquences (manque de fair-play, tricherie) tout en causant de mésententes entre équipiers lorsqu'il y a erreur d'interprétation.

Par conséquent, toute approche pédagogique *simplificatrice* et *infantilisante* qui vise à faciliter l'apprentissage va irrémédiablement se terminer par de la confusion et un manque d'éthique avec les conséquences que cela entraîne. La solution? Être méthodique dans l'apprentissage et dans l'action. Vous devez donc être convaincu que les efforts investis dans l'apprentissage d'un véritable langage est la clé pour jouer au bridge avec plaisir, satisfaction, performance et fair-play.

**

Le Contre d'appel de deuxième tour est une excellente convention pour comprendre et **maîtriser l'art de la compétition des enchères**. Cette convention très compétitive permet de "visualiser" la nature intrinsèque du bridge.

Vous avez sûrement remarqué qu'il arrive régulièrement au bridge d'avoir une main possédant une certaine valeur mais dont l'annonce est impossible même s'il n'y a aucune obstruction.

4.2 -1

4.2 Contre d'appel de deuxième tour
«Bridge Standard International» <https://canadabridge.org>

Regardez la main suivante :

Ex. Intro: a)
A 8
D 10 8 6 4
R 9 7 2
V 6

Elle contient 10 points d'Honneurs plus 1 point de longueur et deux doubletons. La valeur de cette main est donc de 11 HL avec un certain potentiel offensif.

Une main de 10 à 11 points est l'ÉVENTUALITÉ au bridge qui arrive le plus souvent. Pensez-y, il y a 40 PH au total et quatre joueurs à une table. Donc, *EN MOYENNE*, chaque joueur devrait “toujours” avoir 10 PH. Mais, heureusement, le hasard n'est pas, par définition, constant.

La donne des cartes constitue un phénomène de hasard, ce qui est synonyme d'**aléatoire**. C'est ce qui entraîne inéluctablement une très grande variabilité au niveau des pointages et des distributions des cartes d'une donne à l'autre, ou d'un joueur à l'autre.

Tout de même, selon les lois des probabilités, il existe des types de distribution et des catégories de pointage plus fréquentes que d'autres.

En termes simples:

- ⇒ une main de 13 cartes renferme plus souvent un **pointage moyen** qu'un pointage nul ou très élevé;
- ⇒ la présence de **4 ou 5 cartes par couleur est une éventualité plus courante** qu'une absence (chicane) ou qu'une suite de plus de 10 cartes;
- ⇒ il est aussi (extrêmement) rare de posséder les 40 PH, ou encore posséder 13 cartes d'une même couleur, donc trois chicanes;
- ⇒ mais il est relativement fréquent de posséder **1 singleton** avec 3 suites, ou **2 doubletons** avec deux suites, ayant le plus souvent un **nombre moyen** de cartes, soit (4 ou 5 par suite).
- ⇒ De même, on peut dire que la possession d'une **chicane** est une éventualité

4.2 -2

ni fréquente ni rare, tout comme la possession d'une suite de **7 à 9 cartes**.

Autrement dit, la main "**Ex. Intro a)**" présentée ci-dessus correspond à une main assez banale donc relativement fréquente. On peut donc affirmer que: «CE QUI EST COURANT ET FRÉQUENT EST EN GÉNÉRAL ORDINAIRE ET BANAL (au plan statistique, bien entendu)».

Le "problème", et c'est ce qui rend le bridge intéressant, provient du fait qu'une main contenant ce pointage "moyen" et cette distribution des couleurs plutôt "moyenne" **n'a pas** de description spécifique. La raison de cela vient de la "pensée mathématique" qui nous fait croire, à tort, que ces mains sont peu intéressantes et ne méritent donc pas une attention particulière. Par conséquent, ce manque d'intérêt pour ces mains *banales* a fait en sorte qu'elles ne sont pas prises en charge, donc **inadéquates** pour être annoncée, par:

- ▶ toutes formes d'Ouvertures Standard ou à saut (*faible*);
- ▶ toutes Surenchères d'ouverture à la couleur
 - Standard (au premier tour sans saut);
 - de deuxième tour (après *Passe*);
- ▶ les Surenchères d'ouverture par Contre d'appel (Standard, de premier tour) qui possèdent des cartes **dans la couleur d'ouverture adverse**.

Cependant, il est dorénavant possible de décrire ces mains "moyennes" et relativement fréquentes. Mais, **paradoxalement**, il est nécessaire de recourir à des surenchères d'ouverture très artificielles. Ce sont les conventions du:

- CONTRE D'APPEL DE DEUXIÈME TOUR,
- et du
- CUE-BID DE SURENCHÈRE,

qui vont prendre en charge ce "*VASTE TERRITOIRE ABANDONNÉ*" pour la bonne raison qu'il est assez risqué de s'y aventurer! À moins de s'y être préparé.

Plusieurs joueurs vont rétorquer qu'ils utilisent la déclaration CONTRE au deuxième tour pour faire savoir qu'ils n'ont pas le minimum nécessaire de 13 points et c'est très bien!

4.2 -3

4.2 Contre d'appel de deuxième tour
«Bridge Standard International» <https://canadabridge.org>

Mais, pour tirer profit de cette déclaration, il faut d'abord éviter toute confusion avec le Contre d'appel ou avec son partenaire. Il est donc nécessaire de définir précisément le contexte du ***Contre d'appel de deuxième tour*** afin d'identifier spécifiquement ce Contre. Et par la suite, on peut y définir les exigences adéquates pour structurer un langage descriptif efficace et reconnu.

Pourquoi ne pas plutôt fusionner ces deux contextes pour ne faire qu'un seul Contre?

Tout simplement parce que ces deux Contre **ne** peuvent **pas** avoir les mêmes **exigences** au niveau du pointage et, surtout au niveau de la distribution des couleurs.

Prenons un exemple de situation compétitive pour mieux apprécier quelle doit être la signification du *Contre d'appel de deuxième tour*.

	1	2	3	4
E x. 4.2: 1	1 Pi	<u>2Tr</u>	Passe	Passe
	2 Pi	<u>Passe</u>	Passe	Contre!

Le Contre, ici, selon la règle Standard, serait obligatoirement pour la Pénalité mais il est peu opportun de se précipiter pour la Pénalité sur des contrats de niveau faible **sans avoir communiquer au préalable avec son partenaire**. Un Contre pour la Pénalité inopportun procure habituellement un généreux bonus aux adversaires s'ils réussissent leur contrat !

C'est pourquoi, il est généralement préférable de ne pas orienter les communications précocement vers la Pénalité pour des contrats de niveau **1** ou **2** et même **3**.

Le contexte laissé vacant par l'**exclusion** partiel du Contre de Pénalité a permis de favoriser le ***Contre d'appel de deuxième tour***, et même au troisième tour si les critères de contexte sont toujours présents.

Donc, il ne fait aucun doute que l'enchère *Contre* de l'exemple ci-dessus se doit d'être un Contre d'appel de deuxième tour.

4.2 -4

4.2 Contre d'appel de deuxième tour
«Bridge Standard International» <https://canadabridge.org>

Maintenant supposons que vous avez la main présentée à l'exemple **intro a)**, à la page **4.2 -2**, et que vous devez déclarer dans la situation exposée ci-dessus.

Au premier tour, il n'est pas approprié de soutenir le partenaire car il garantit au minimum une couleur cinquième robuste à Trèfle. Au deuxième tour, **l'adversaire a répété** sa couleur pour tenter de remporter le contrat. Il serait téméraire de donner le fit à Trèfle avec en doubleton banal. Mais quoi faire de plus intelligent ?

Il n'y a que la "**phrase**" Contre d'appel au deuxième tour des enchères qui peut décrire ce que vous possédez:

- au moins **10 points non perdants**,
- une couleur **quatrième en Majeure**,
- une *faiblesse* (couleur **courte**) dans la couleur des opposants qui favoriserait la réussite de leur contrat,
- de même qu'**un soutien partiel à 2 cartes**.

Ce "banal" Contre donne donc une excellente description **d'une main "moyenne" mais fréquente**.

Cette précision transforme le manque de vigueur apparent de ce type de main en une arme puissante de par sa versatilité grâce aux différents choix de réponse offerts. Ainsi, le partenaire du Contreur et déclarant d'une Surenchère d'ouverture (annulée par son *Passe* au deuxième tour) peut soit:

- ⇒ déclarer le fit dans sa couleur annoncée si elle est plus longue,
- ⇒ déclarer un fit avec un soutien quatrième dans une des deux couleurs non annoncées en sachant exactement le pointage et **où** se situe la *COURTE*.
- ⇒ *Passer* pour la Pénalité sachant que le Contreur un pointage valable.

En comparaison, ici, donner un soutien à **3 Trèfles** au premier ou au deuxième tour affirmerait spécifiquement la possession d'un soutien troisième à Trèfle (*ce qui est partiellement faux*), et 6 à 10 points (*ce qui est aussi partiellement faux*) ! Et, par surcroît, déclarer **3 TRÈFLES** comme réponse rendrait impossible la découverte d'un meilleur fit éventuel et de plus empêcherait le partenaire d'exercer un Contre pour la Pénalité s'il en avait l'intention.

4.2 -5

4.2 Contre d'appel de deuxième tour
«Bridge Standard International» <https://canadabridge.org>

Cet exemple qui est à la fois **banal** et **commun**, illustre magistralement comment le *Contre d'appel de deuxième tour* bien systématisé peut **dynamiser** les enchères.

Plusieurs pensent, à tort, que déclarer un Contre d'appel (Standard) ou un *Contre d'appel de deuxième tour* signifie que le Contreur d'appel n'est pas intéressé à Contrer pour la Pénalité, c'est plutôt le contraire.

En fait, le Contreur d'appel, en décrivant clairement sa distribution et son pointage, place son **partenaire** dans une position idéale pour évaluer globalement les forces en jeu pour prendre la décision appropriée (*encore un exemple démontrant que le concept voulant que le répondant devient le capitaine, est désuet*).

C'est donc le Défenseur-Ouvreur qui est le mieux placé, ici, pour déclarer un Contre de Pénalité “**par concertation**” qui prend forme tout simplement lorsque le D-O déclare *Passe*.

Cette manière d'utiliser “*indirectement*” la Pénalisation est une arme redoutable qui est fortement utilisée dans le système BRIDGE STANDARD INTERNATIONAL. Le *Contre d'appel de deuxième tour* est un “cheval de Troie” très représentatif de cette technique.

LA CONVENTION

Voici les trois critères de contexte nécessaires afin qu'une déclaration **Contre** soit considérée comme un *Contre d'appel de deuxième tour*.

PRINCIPE 4.2:1 CONTEXTE DU CONTRE D'APPEL DE DEUXIÈME TOUR

- Le Contreur doit avoir déclaré *Passe* au préalable et ne pas avoir annoncé de surenchère; ce *Contre* peut seulement survenir au deuxième ou au troisième tour des enchères, donc jamais au premier tour;
- Le partenaire doit avoir Passé (deuxième tour) avant la déclaration *Contre* il peut donc avoir annoncé une surenchère d'ouverture au premier tour).
- L'ENCHÈRE ACTIVE MAXIMALE est **3 COEURS**, cela spécifie que le NIVEAU DE RÉPONSE MAXIMUM DISPONIBLE correspond au niveau 3 en Majeure et au niveau 4 en mineure.

La RESSEMBLANCE entre les contextes de ces deux types de Contre d'appel se voit dans le fait que le **le partenaire du Contreur ne doit pas avoir annoncé** (*Passe est permis pq ce n'est pas une annonce; et obligatoire s'il a fait une défense*) avant la déclaration du Contreur.

La **DIFFÉRENCE ABSOLUE**, qui permet de différencier sans aucun effort ces deux Contre d'appel l'un par rapport à l'autre, est le **tempo** de l'annonce.

Le Contre d'appel (Standard) se fait toujours **AU PREMIER TOUR**.

Et le *Contre d'appel de deuxième tour* est **toujours précédé par au moins une déclaration *Passe*** consécutive par chaque défenseur.

Il est bon de spécifier que le premier *Passe* pour le Contreur peut être déclaré aussi bien **en entrée de jeu** ou **après l'ouverture adverse**.

4.2 -7

4.2 Contre d'appel de deuxième tour
«Bridge Standard International» <https://canadabridge.org>

Il y a une DIFFÉRENCE RELATIVE, donc moins visible, mais importante, c'est le **troisième critère**. C'est-à-dire le **niveau de réponse maximum disponible** pour chacun des deux Contre.

Tout d'abord, il faut **oublier** le concept du «niveau actuel des enchères» parce qu'il est plus difficile à interpréter et frustrant. Par exemple, si les enchères sont rendues à 4 Trèfles, vous ne pourriez nullement répondre au niveau 4, mais si le niveau est rendu à 3 Piques, vous pourriez donner un soutien au niveau 4 dans les 4 couleurs.

Ce concept "niveau actuel des enchères" cause facilement de la confusion et surtout ce concept rend l'usage des Contre de Compétition nébuleux quant à leur limite de réponse.

Il faut donc toujours parler d'ENCHÈRE ACTIVE MAXIMALE pour déterminer s'il est possible d'y répondre; dans le cas contraire, il s'agit alors automatiquement d'un Contre pour la Pénalité.

Le principe à comprendre pour utiliser ces deux types de Contre par rapport au Contre de Pénalité est le suivant: **LES MAJEURES PEUVENT ÊTRE RÉPONDUES À L'ÉCHELON QUI SUIT IMMÉDIATEMENT L'ENCHÈRE MAXIMALE ACTIVE.**

PRINCIPE 4.2:2 L'ENCHÈRE MAXIMALE ACTIVE

- ⇒ Pour le Contre d'appel Standard, ou de premier tour, les enchères actives ne doivent jamais dépasser 3 PIQUES et par conséquent le NIVEAU DE RÉPONSE MAXIMUM DISPONIBLE démarre au niveau 4 (ou 5 si barrage) en incluant 3 SA, à la fois pour les Majeures et les mineures.
- ⇒ Pour le Contre d'appel de deuxième tour, les enchères actives ne doivent jamais dépasser 3 COEURS. Le niveau de réponse maximum disponible pour répondre aux Majeures démarre au niveau 3, ce qui inclut 3 COEURS ou 3 Piques, ou 3 SA. Et, si besoin, il est possible d'annoncer au niveau 4 en mineure, soit 4 Trèfles et 4 Carreaux.

4.2 -8

4.2 Contre d'appel de deuxième tour
«Bridge Standard International» <https://canadabridge.org>

Il suffit donc de retenir l'enchère active maximale pour chacun des deux contextes de Contre d'appel et de se rappeler que l'annonce des Majeures peut débiter au niveau **3** pour le Contre d'appel *de deuxième tour* et démarre au niveau **4** pour le Contre d'appel Standard. À noter, que le Contre d'appel Standard (de premier tour) est en vigueur lorsque qu'il peut recevoir une réponse au niveau 5 en cas de barrage au niveau 4 tandis que le Contre de *deuxième tour* n'a pas droit à cette "largesse", ce qui est très logique.

Les six exemples suivants vont rendre tout ceci beaucoup plus évident. Chaque exemple correspond :

- ⇒ en **a)**, à un Contre d'appel;
- ⇒ en **b)**, au Contre d'appel de deuxième tour;
- ⇒ en **c)**, au Contre de Pénalité.

Ex. 4.2		1	2	3	4
:2	a)	1 Co	Contre	...	...
	b)	Passe Passe	Passe Contre	1 Co ...	Passe ...
:3	a)	4 Pi	Contre	...	...
	b)	Passe Contre	2 Co ...	Passe ...	3 Co ...
	c)	2 Pi Passe	Passe Contre	3 Pi ...	Passe ...
:4	a)	1 Co	Passe	4 Co	Contre
	b)	Passe 3 Co	Passe Contre	1 Co ...	Passe ...
	c)	Passe 4 Co	Passe Contre	1 Co ...	Passe ...

4.2 -9

4.2 Contre d'appel de deuxième tour
 «Bridge Standard International» <https://canadabridge.org>

Ex. 4.2.(suite)		1	2	3	4
:5	a)	1 Pi	Passe	3 Pi	Contre
	b)	Passe 2 Pi	Passe Contre	1 Pi ...	Passe ...
	c)	Passe 3 Pi	Passe Contre	1 Pi ...	Passe ...
:6	a)	Passe	1 Co	Contre	...
	b)	Passe Passe	1 Co 3 Co	Passe Contre	2 Co ...
	c)	Passe Passe	1 Tr 4 Tr	Passe Contre	2 Tr ...
:7	a)	1 Co	Passe	1 SA	Contre
	b)	Tr 1 SA	Passe Contre	1 Co ...	Passe ...

Voici cinq exemples courants de **CONTRE D'APPEL DE DEUXIÈME TOUR**.

Ex. 4.2:8		1	2	3	4
a)		Passe Passe Contre	Passe 1 Co ...	Passe Passe ...	1 Tr 2 Co ...
b)		Passe Passe Passe	Passe 1 Co Passe	Passe Passe Contre	1 Tr 2 Co ...

4.2 -10

4.2 Contre d'appel de deuxième tour
«Bridge Standard International» <https://canadabridge.org>

Ex. 4.2:9	1	2	3	4
c)	Passe	Passe	Passe	1 Tr
	Passe	1 Co	Passe	2 Co
	Passe	3 Co	Contre	...
d)	1 Ca	<u>1 Co</u>	1 Pi	Passe
	2 Ca	Passe	Passe	Contre (11HL +?)
e)	Passe	1 Tr	<u>1 Co</u>	1 Pi
	Passe	2 Pi	Passe	Passe
	Contre	...	...	...

Vous noterez que l'exemple **1.13.1:9 c)** constitue bel et bien un *Contre d'appel de deuxième tour* même si le Contreur pouvait très bien faire sa déclaration au tour précédent. Dans ce cas-ci, le Contreur a agit avec prudence et, grâce au contexte, se permet de tenter de *voler* le contrat adverse parce que sa situation est non vulnérable et qu'il possède sûrement une chicane à Cœur avec une bonne couleur cinquième à Pique mais un pointage limite; ainsi, par un *Contre d'appel de deuxième tour*, le joueur #3 demande à son partenaire *s'il veut jouer à Pique ou pour la pénalité en Passant*.

À cause du contexte, il n'est donc pas possible de déclarer un Contre visant uniquement la pénalité qui décrirait alors une main riche en atout adverse avec un bon pointage. Il faut respecter les critères de contexte afin d'éviter de faire des exceptions à tout propos, ce qui signifie accepter de ne pas toujours pouvoir déclarer un Contre de pénalité comme on le souhaiterait pour ne pas embrouiller les communications.

Le *Contre d'appel de deuxième tour* est une enchère très compétitive qui est **plus rentable** que le Contre de Pénalité pour des contrats de niveau **1, 2** ou même **3**.

Les exemples **9 d)** et **e)** montrent qu'il est fort possible de décréter un Contre d'appel de deuxième tour même si le partenaire a annoncé à condition qu'il ait Passé par la suite.

4.2 Contre d'appel de deuxième tour
«Bridge Standard International» <https://canadabridge.org>

Le Contreur peut faire cette enchère au deuxième ou au troisième tour selon la position où il se trouve à la condition d'avoir déclaré **Passe** “sur la défense” du partenaire et que ce dernier n'ait pas répété sa défense (et donc déclaré **Passe** par après).

Dans l'exemple **d)**, il est même possible que le Contreur ait un pointage dépassant le niveau d'ouverture. Son *Contre* affirme une absence de soutien pour la défense du partenaire et l'absence d'arrêt dans les couleurs adverses, mais le pointage n'a pas été décrit encore! Le Contreur possède sûrement une bonne suite à Trèfle qu'il ne pouvait pas annoncer, car si on réfute la *première défense* on se doit d'avoir un misfit en plus d'un très bonne suite à proposer, c'est un principe de base en défensive d'enchères.

Tout Contre déclaré **au quatrième tour** des enchères ne peut pas être un Contre d'appel. Les deux exemples suivants montrent une situation évidente où il s'agit d'un Contre déclaré dans le **BUT DE PÉNALISER** les adversaires, et non d'un Contre d'appel.

Ex. 1.13.1:10	1	2	3	4
a)	Passe	Passe	Passe	1 Tr
	Passe	1 Co	Passe	1Pi
	Passe	2 Co	Passe	Passe
	Contre	...	...	...
b)	Passe	1 Co	1 Pi	2 Co
	Passe	Passe	2 Pi	Passe
	Passe	3 Co	Passe	Passe
	Contre	...	...	...

N.B. UN CONTRE APRÈS "3 PASSE" EST TOUJOURS POUR LA PÉNALITÉ.

Maintenant que vous avez compris la raison d'être du *Contre d'appel de deuxième tour* et ses critères de contexte, les exigences de ce type de Contre vont couler de source.

4.2 -12

PRINCIPE 4.2:3 EXIGENCES DU CONTRE D'APPEL DE DEUXIÈME TOUR

La déclaration d'un Contre d'appel de deuxième tour affirme la possession d'au moins:

- **10-11 HL** (incluant le Complément et au plus 1 PL) **dont au moins 8-9 PH NON PERDANTS;**
- **une couleur au moins QUATRIÈME ROBUSTE (1 GH + 1 pH) dans la ou les MAJEURES non déclarées et une couleur au moins TROISIÈME ROBUSTE dans les MINEURES non déclarées;**
- **une main OFFENSIVE ce qui signifie la possession:**
 - d'au moins un *singleton* dans la couleur adverse s'il y a une seule couleur annoncée, OU
 - la possession d'au plus 4 cartes adverses s'il y a eu deux couleurs annoncées,
- **et, d'un soutien partiel (doubleton) SI le partenaire a annoncé au tour précédent.**

COROLLAIRE:

Le Contre d'appel de deuxième tour donne la PRIORITÉ À LA COULEUR MAJEURE (ou les deux) mais il faut cependant proposer un soutien “raisonnable” dans la ou les mineures non annoncées.

Si les deux Majeures sont déjà annoncées, le Contreur garantit évidemment deux mineures quatrièmes robustes.

Aussitôt que vous êtes *court* dans la couleur des adversaires et que ceux-ci ne semblent pas avoir un fort pointage, vous devez employer le Contre d'appel de deuxième tour si vous possédez les exigences requises. En effet, si votre partenaire a Passé après ouverture adverse, il a de bonnes chances de posséder des points ou des cartes dans la couleur adverse, tout en ayant un fort pointage, donc une **main *disqualifiée de force***.

4.2 -13

4.2 Contre d'appel de deuxième tour
«Bridge Standard International» <https://canadabridge.org>

Cette “fatalité” inhérente à la compétition des enchères explique pourquoi il faut adopter un style de jeu offensif, Ce qui signifie : “ *Créer sa chance sans attendre les erreurs des autres ou essayer d'en provoquer par obstruction en gageant le plus rapidement ou le plus fort possible*”.

C'est uniquement le jeu d'équipe et la précision des enchères qui peuvent permettre de jouer mieux que la moyenne.

Supposons dans l'exemple suivant que vous êtes le joueur #2 et que c'est votre **partenaire** (le joueur #4) qui possède la main **Intro a**).

A 8
D 10 8 6 4
R 9 7 2
V 6

Cette fois c'est vous qui exercez un *Contre d'appel de deuxième tour* :

Ex. 4.2:11	1	2	3	4
	1 Co	Passe	2 Co	Passe
	Passe	Contre	Passe	?

Votre *Contre d'appel de deuxième tour* annonce en priorité un soutien quatrième à Pique et un singleton à Cœur. Votre partenaire *Passera* fort probablement pour la Pénalité!

L'ouverture étant à Cœur, la main **Intro a**) n'est pas très appropriée pour répondre à un *Contre d'appel de deuxième tour* qui donne priorité à Pique. Un fit à Carreau est envisageable mais la couleur peut manquer de force surtout que le niveau de réponse se situe à 3 . Ainsi, la déclaration **Passe** au deuxième tour par le partenaire (joueur #4) implique une transformation du Contre d'appel en Contre de pénalité. Cette transformation offre de très bonnes chances de succès car il est devenu évident suite au déroulement des enchères que les adversaires ne possèdent pas un fort pointage.

4.2 -14

4.2 Contre d'appel de deuxième tour
«Bridge Standard International» <https://canadabridge.org>

Sans votre “aide”, le joueur #4 n’aurait jamais pris tout seul la décision de Contrer pour la Pénalité.

Faire échouer un contrat partiel Contré procurera à coup sûr un **top** à votre équipe.

Voyons une autre séquence d'enchères dans laquelle vous êtes le joueur #2 et possédez à tour de rôle les deux mains suivantes :

Ex. 4.2:12	1	2	3	4
	1 Tr	Passe	1 Co	Passe
	2 Co	Contre!	...	...
a)	R V 10 6 4		b)	A R 10 4
	8			8
	A D 8 3			D V 10 3 2
	9 7 5			V 9 7

Ces deux mains ont un point commun avec la main **Intro a)**, soit de ne pas être adéquate pour une Ouverture ou une Surenchère d'ouverture du premier ou du deuxième tour.

La main **:12 a)** possède une couleur cinquième mais pas 13 points ni même 12 points et ne possède qu'un GH dans la suite cinquième ce qui la rend trop faible malgré ses 11 points pour une *Surenchère d'ouverture de deuxième tour*.

La main **:12 b)** contient deux GH et 11 points mais elle ne possède hélas qu'une suite de 4 cartes ce qui la **disqualifie** pour une *Surenchère d'ouverture de deuxième tour*.

À première vue, ces deux mains pourraient être décrites par un Contre d'appel. Cependant il arrive très fréquemment que l'ordre dans lequel les enchères se déroulent ne permet pas d'annoncer un Contre d'appel **au premier tour** parce que la main possède TROP DE CARTES ou TROP DE POINTS dans la couleur d'ouverture adverse. Mais, au **deuxième tour**,

4.2 Contre d'appel de deuxième tour
«Bridge Standard International» <https://canadabridge.org>

lorsque deux couleurs différentes sont déclarées par les adversaires, la possibilité de faire un Contre d'appel cohérent peut alors se présenter. Comme le joueur #2 (vous) a Passé dans un contexte obligé, le Contre d'appel pourrait être considéré pour un *Contre d'appel de premier tour* car le pointage détenu pourrait être très élevé. Mais dans les faits, il vaut mieux considérer qu'il s'agit d'un **Contre d'appel de deuxième tour** (même si l'autre Contre d'appel est possible) pour éviter toute confusion ou désastre.

**

Voici maintenant un autre avantage du *Contre d'appel de deuxième tour*.

Il arrive régulièrement que les adversaires ouvrent inopinément les enchères et que l'on possède une main ayant un fort pointage mais dont la distribution ne permet pas de déclarer une Surenchère d'ouverture à la couleur ni un Contre d'appel (de premier tour).

Examinez les mains suivantes en tenant compte du fait que les adversaires ont ouvert les enchères en premier.

Ex. 4.2:13	1	2	3	4
	1 Tr	Passe	1 Co	Passe
	2 Co	Vous	...	...
a)	R D 8 6 V 7 2 A D 10 4 A D		b)	A R 8 6 7 A D 10 4 A R D 2

Ces deux mains possèdent respectivement 18 PH et 22 PH et il est impossible de déclarer un *Contre d'appel au premier tour* des enchères à cause de la présence de cartes dans la couleur d'ouverture adverse et l'absence de suite cinquième qui autoriserait de déclarer une Surenchère d'ouverture sans saut. Il est aussi impossible de Réouvrir les enchères à Sans-Atout, au premier tour, car la couleur d'ouverture adverse n'est pas bien arrêtée en ce qui concerne la main **a)**; et, pour la main **b)**, il y a un singleton qui rend très téméraire toute déclaration d'ouverture à Sans-Atout.

4.2 Contre d'appel de deuxième tour
«Bridge Standard International» <https://canadabridge.org>

Il faut donc **disqualifier** ces deux mains riches en points **au premier tour**. L'enchère **Contre, au deuxième tour**, permet de s'engager sans risques dans les enchères et offre au partenaire l'opportunité de **Passer** pour la PÉNALITÉ advenant une absence notable de soutien dans les deux couleurs non annoncées *même s'il ne possède qu'un faible pointage* car il sait que vous avez fort probablement une main **disqualifiée de force**.

La création d'un *Contre d'appel spécifique au deuxième tour* des enchères permet de combler l'espace mitoyen entre les mains **disqualifiées de force** après Ouverture adverse (*c.-à-d. qui auraient pu ouvrir les enchères en l'absence de compétition*) et les mains **disqualifiées de justesse en entrée de jeu** parce qu'elles sont juste un peu trop faibles pour ouvrir ou pour faire une Surenchère d'ouverture à la couleur.

Le système de réponse au Contre d'appel de deuxième tour

Le système de réponse au *Contre d'appel de deuxième tour* est un peu **différent** de celui du Contre d'appel Standard.

Voyons d'abord en pratique la nature intrinsèque de ce Contre, puis à la toute fin de la présente série d'exercices, soit à **Ex. :20 c)**, le système de réponse approprié à ce Contre sera présenté.

SECTION PRATIQUE 4.2

Ex. :14 Que déclarez-vous avec chacune des mains ci-dessous si les enchères se déroulent comme suit?

	1	2	3	4			
	1 Co	Vous	...	...			
a)	A 9 8 7 8 D 9 8 5 R V 6 2	b)	A 9 8 7 8 4 R D 9 R 10 6 2	c)	A R D 7 D V R 9 8 10 6 4 2	d)	A R 8 7 3 --- D 9 8 5 10 6 4 2
e)	D 7 R 8 A V 7 6 2 A D 6 4	f)	V R 10 8 A D 9 8 2 A D 6 4	g)	A R 2 D 7 A 9 8 7 4 3 2 V		

RÉPONSES:

- a)** **Contre :** Il y a 10 PH et 3 PC, c'est le pointage minimum mais la distribution idéale pour un Contre d'appel.
- b)** **Contre :** Il y a 12 PH et 1 PC ainsi qu'un doubleton; il est acceptable de déclarer un Contre d'appel même si la distribution n'est pas 4-4-4-1 à condition que le tripleton contienne au moins deux bons Honneurs. Le pointage ne doit jamais être inférieur à **12 PH DONT AU PLUS 1-2 POINT PERDANT** *s'il n'y a pas un soutien quatrième dans toutes les couleurs non annoncées*, c'est-à-dire s'il y a présence d'un DOUBLETON dans la couleur d'ouverture des opposants.

4.2 Contre d'appel de deuxième tour
«Bridge Standard International» <https://canadabridge.org>

- c) **Passe** : Il y a 15 PH et 1 PC dont 12 points non perdants mais la distribution n'est pas idéale et le pointage n'est pas bien réparti. Il est sage de *Passer* mais, en situation de réveil des enchères, il serait opportun d'annoncer un **Contre d'appel**.
- d) **Contre** : Il y a 9 PH et 5 PC ou 9 PH et 1 PL. Il ne faut jamais tenir compte des points de distribution des *couleurs courtes* lors de l'Évaluation d'une main d'Ouverture ou de Surenchère d'ouverture à la couleur. Cela est permis **exclusivement** pour le **Contre d'appel Standard**. Dans ce contexte de premier tour, il est donc interdit de faire une Surenchère d'ouverture à la couleur. Par contre, une Surenchère d'ouverture par un **Contre d'appel** (Standard) constitue une très bonne description compte tenu que les enchères débutent et sont à un niveau très bas, sinon il faut *Passer*.
- e) **2 Carreaux** : Il y a une couleur cinquième à peine robuste à Carreau et 17 points dont plusieurs *perdants*. Cette main se situant dans la catégorie intermédiaire a un potentiel mixte (défensif et offensif). On ne peut pas considérer cette main comme MAXIMALE, il est alors plus sage de déclarer une *simple* Surenchère d'ouverture à 2 Carreaux sans saut qui décrit une main d'ouverture de catégorie MINIMALE (ce qui inclut la catégorie *intermédiaire faible* 13 à 17 HL-) ayant une couleur cinquième robuste au niveau 2 et pouvant aussi avoir des valeurs défensives.
- f) **Contre** : Cette main contient encore 16 PH et 1 PL mais la couleur est de meilleure qualité et il n'y a qu'un seul point perdant. Cette main que l'on peut classer dans la catégorie *intermédiaire-plus*, donc MAXIMALE, doit être annoncée en déclarant un **Contre d'appel**, c'est la **deuxième signification** du Contre d'appel.

Il ne faut **jamais** faire une Surenchère d'ouverture à la couleur avec une main MAXIMALE ayant une couleur **cinquième valable**. De telles mains entrent dans la description de la deuxième signification du Contre d'appel.

IMP. LA DEUXIÈME SIGNIFICATION DU CONTRE D'APPEL NE DONNE AUCUNE PRÉCISION SUR LA VALEUR OFFENSIVE OU DÉFENSIVE DE LA MAIN. CELA AFFIRME ESSENTIELLEMENT **UNE MAIN MAXIMALE AVEC UNE COULEUR CINQUIÈME VALIDE**; IL PEUT DONC Y AVOIR DES CARTES ET DES POINTS DANS LA OU LES COULEURS ADVERSES. LA MAIN PEUT ÊTRE À LA FOIS OFFENSIVE ET DÉFENSIVE OU UNIQUEMENT OFFENSIVE.

4.2 Contre d'appel de deuxième tour
«Bridge Standard International» <https://canadabridge.org>

- g) Contre :** Il y a 14 PH et 3 PL, malgré les 3 points perdants cette main est très offensive. Cette main peut être considérée comme étant maximale et il faut déclarer un Contre d'appel dans un premier temps. Au deuxième tour, le partenaire sera ainsi avisé d'une main maximale possédant une couleur au moins robuste à Carreau et les enchères continueront.

Ex. 4.2:15 Que déclarez-vous avec chacune des mains ci-dessous si les enchères se déroulent comme suit?

		1	2	3	4		
		Passe Vous	Passe ...	Passe ...	1 Co ...		
a)	A D 8 7 8 10 9 8 5 2 R 10 6	b)	A 9 8 7 8 4 R D 9 R 10 6 2	c)	D 7 6 5 4 2 8 R 9 8 R D 4	d)	10 9 8 --- R D 9 8 5 A 10 9 6 4

RÉPONSES:

- a) Contre :** Il y a 9 PH tous non perdants + 1 PL, la Majeure non annoncée contient 2 GH et la main est offensive. C'est une main classique pour un CONTRE D'APPEL DE DEUXIÈME TOUR. Il n'est pas obligatoire (*contrairement au Contre d'appel Standard*) que les couleurs mineures soient quatrièmes et qu'un tripleton contienne deux GH si tous les critères sont présents au minimum comme dans cette main.
- b) Contre :** Il y a 12 PH dont 2 PH perdants, la couleur Majeure quatrième contient 1 GH et un pH mais la main n'est pas vraiment offensive. Il fallait *Passer* au premier tour, mais un Contre d'appel de deuxième tour est très convenable.

- c) **Contre** : Au premier tour, l'évaluation de la main donnait 10 PH + 2 PL mais la couleur sixième n'offrait pas d' *Équivalence* pour une couleur cinquième spécifiée (soit 1 GH + 1 pH et une sixième carte), il fallait effectivement **Passer** (V. Pr. 1.3:2). Au deuxième tour, même si on peut accepter un pointage moindre, il demeure interdit de déclarer *1 Pique* car il est encore plus important de posséder une couleur spécifiée au moins cinquième pour pouvoir annoncer sans trop de risques. Par contre, en considérant l'option d'une Surenchère d'ouverture par un CONTRE D'APPEL DE DEUXIÈME TOUR, l'évaluation donne 10 PH dont 1-2 points perdants + 1 PL autorisé; il est préférable de déclarer un **Contre d'appel de deuxième tour** par rapport à une Surenchère d'ouverture à la couleur *quand la couleur est plus faible* qu'une couleur cinquième spécifiée ou Équivalente (requis pour une surenchère de deuxième tour).
- d) **1 SA ou 2 Carreaux**: Félicitations pour avoir Passé au premier tour avec cette main de 9 PH + 2 PL, la patience et la discipline sont souvent récompensées au bridge! Le pointage de cette main est suffisant pour faire une déclaration "*inusitée*" ce qui donne une excellente description. Le Contre d'appel de deuxième n'est pas indiqué parce que la suite en Majeure (Pique) est beaucoup trop faible. Il est aussi très correct d'annoncer une Surenchère d'ouverture après avoir Passé même si cela est moins précis que une Surenchère d'ouverture à Sans-Atout Inusité.

Ex. :16 Que déclarez-vous avec chacune des mains ci-dessous si les enchères se déroulent comme suit?

		1	2	3	4		
		1 Tr	Passe	1 Co	Vous		
a)	A D V 7	b)	A D V 7	c)	V 7 6 5 4 2	d)	A R 10 9 8
	D 7		D 4		8		R V 4
	10 8 5 2		R D 9 3		A D 9 8		9 7
	R 8 6		D V 2		A 4		A D 4

RÉPONSES:

- a) **Passe :** Il y a 12 PH dont 3 perdants et 1 PC pour un total de 13 points. Il n'est pas indiqué de faire un Contre d'appel dans ce contexte parce qu'il y a des PH dans les couleurs adverses et qu'il faut alors s'assurer que la main possède bien une valeur suffisante soit la possession d'au moins 10 PH non perdants (V. le troisième critère de la PREMIÈRE SIGNIFICATION au **Pr. 1.13:3**, p.269). Ce "calcul" permet d'évaluer si la **répartition du pointage** est adéquate dans les couleurs non annoncées (n'oubliez pas que le CONTRE D'APPEL STANDARD donne une **PRIORITÉ ÉGALE** aux couleurs non annoncées). Cette main est donc de faible valeur offensive et il faut accepter de jouer en défensive de contrat surtout quand la pointage est valable et sans dynamisme.
- b) **Contre :** Il y a 17 PH dont 6 perdants et 2 à demi perdants avec 1 PC; il y a deux bons soutiens quatrièmes dans les deux couleurs non annoncées. Le pointage non perdant (d'environ 11 points) avec le doubleton et les deux forts soutiens donnent une valeur offensive à cette main ce qui rencontre tout à fait les exigences d'un Contre d'appel. Le Contre d'appel (Standard) n'exige pas qu'une main soit de nature très offensive quand le pointage et la distribution sont adéquats parce que c'est une Surenchère d'ouverture **de premier tour**. Il est normal qu'une main d'ouverture Standard (donc de premier tour) ait à la fois un potentiel offensif et défensif.
- c) **Contre :** Il y a 13 points HL, soit 11 PH et 2 PL, ou 15 points HC, soit 11 PH et 4 PC. Il est possible de déclarer une Surenchère d'ouverture Standard à 1 Pique mais un **Contre d'appel** est plus descriptif.
- d) **Contre :** Il y a 17 PH et 1 PL et une couleur au moins cinquième robuste et le niveau 1 est disponible. Cette main qui possède des cartes et des points dans les couleurs adverses a donc un potentiel à la fois offensif et défensif et se qualifie très bien pour une Surenchère d'ouverture par un Contre d'appel, c'est la DEUXIÈME SIGNIFICATION du **Contre d'appel**. Il est préférable de ne pas Réouvrir les enchères à Sans-Atout avec cette main (V. **Pr. 1.11:9**) même s'il est possible de déclarer au niveau 1 et que les deux couleurs adverses relativement bien arrêtées. La raison de cette empêchement est la présence d'une **suite cinquième de qualité**; c'est donc la Surenchère d'ouverture par un Contre d'appel qui a préséance.

4.2 Contre d'appel de deuxième tour
«Bridge Standard International» <https://canadabridge.org>

Plusieurs joueurs oublient souvent d'utiliser le Contre d'appel pour les MAINS MAXIMALES AYANT UNE SUITE ROBUSTE AU MOINS CINQUIÈME parce qu'ils croient **à tort** qu'il ne faut pas posséder de cartes ou de valeurs dans les couleurs adverses; cela n'élimine pas la pertinence d'annoncer les mains renfermant une **couleur cinquième valide** par un Contre d'appel à condition que le pointage total atteigne au moins **18 HL** (ou un bon 17). Ainsi, avec un pointage de 17 HL, la main doit contenir un côté offensif certain, c'est-à-dire ne pas avoir trop de points perdants et une couleur courte, sinon la main doit être considérée comme étant intermédiaire-moins, donc minimale et être annoncé en conséquence.

Ex. 4.2:17 Que déclarez-vous avec chacune des mains ci-dessous si les enchères se déroulent comme suit?

	1	2	3	4
	1 Ca 2 Pi	Passe Passe	1 Pi Passe	Passe Vous
a)	7 5 D 9 7 6 4 3 A 5 R 8 6		b)	9 7 5 A R V 8 4 3 V 10 9 8

RÉPONSES:

- a) **Contre** : Il y a 9 PH avec deux doubletons (valant au moins 2 PC) qui impliquent la présence d'une longue suite; ou 9 PNP et 1 PL (*un seul PL est autorisé pour évaluer un Pointage on Perdant*). Il était préférable de ne pas déclarer Contre au premier tour parce que le soutien n'était pas adéquat pour les deux couleurs non annoncées. Le **CONTRE D'APPEL DE DEUXIÈME TOUR** est donc *plus précis* et fait *dévoiler le jeu* du partenaire, et des adversaires! À noter qu'une Surenchère d'ouverture Standard au niveau 2, soit *2 Cœurs* au premier tour, n'était pas appropriée car la couleur n'est pas assez robuste.

4.2 Contre d'appel de deuxième tour
«Bridge Standard International» <https://canadabridge.org>

- b) **Contre** : Au premier tour, l'Évaluation donne 9 PH + 1 PL ou 9 PH + 3 PC il n'était donc pas possible de faire une Surenchère d'ouverture Standard à la couleur ou par un Contre d'appel car il faut 13 points. *C'est une grave **erreur de cumuler** à la fois les points de Longueur et les points de Courtes.* Ainsi, au deuxième tour, la main compte 9 PH non perdants et 1 PL. Cette main offensive, justifie de déclarer un **CONTRE D'APPEL DE DEUXIÈME TOUR** même si la réponse doit se faire au niveau 3.

Ex. 4.2:18 Que déclarez-vous avec chacune des mains ci-dessous si les enchères se déroulent comme suit?

		1	2	3	4		
		1 Ca	Passe	1 Co	Passe		
		2 Ca	Vous	...	...		
a)	V 10 7 3	b)	A R 10 7	c)	V 10 9 8 7 2	d)	A R 10 7
	5		10 5		5		R D
	R 7 5		9 7		A 8		9 6 3
	A D 7 6 3		D 8 6 4 3		R 8 6 3		A 10 8 7

RÉPONSES:

- a) **Passe** : Il y a bien 10 PNP + 1 PL mais cette main n'est pas adéquate pour un Contre d'appel de deuxième tour à cause de la répartition du pointage; il y a un Roi dans la couleur adverse et la couleur majeure qui est prioritaire a un pointage insuffisant.. Il faut laisser *la possibilité au partenaire de déclarer une deuxième fois* . Et, si la situation évolue vers un RÉVEIL DES ENCHÈRES, la déclaration d'un **Contre d'appel de deuxième tour** à ce moment-là (au troisième tour) avec une main semblable deviendra à la fois très claire, compétitive et peu risquée.
- b) **Contre** : Il y a 9 PNP + 1 PL et pas plus de 4 cartes sans valeur dans les deux couleurs adverses. La couleur Majeure non annoncée est de très bonne qualité pour une suite quatrième; le Contre d'appel de **deuxième tour** est très descriptif et permet au partenaire de choisir un fit entre deux couleurs ou de Passer pour la pénalité.

4.2 Contre d'appel de deuxième tour
«Bridge Standard International» <https://canadabridge.org>

- c) **Contre** : Il y a 8 PH non perdants + 1 PL (permis) pour un total de 9 points, *le pointage est mal réparti et n'atteint pas les 10 points requis mais la main est très offensive*. Ce genre de main constitue la **limite acceptable de risque** pour un CONTRE D'APPEL DE DEUXIÈME TOUR si la situation est non vulnérable ou s'il s'agit d'un réveil des enchères.
- d) **Contre** : Malgré ses 16 PH, cette main balancée qui n'arrête pas la couleur d'ouverture ne pouvait être annoncée au premier tour par une Réouverture à 1 SA ou par un Contre d'appel car il y avait trop de cartes dans la couleur adverse. De plus, il n'était pas possible non plus d'annoncer une Surenchère d'ouverture à la couleur parce qu'il n'y a pas de couleur cinquième. Après l'annonce du répondant adverse, il devient possible de déclarer un **Contre d'appel de deuxième tour** même s'il y a 5 cartes dans les couleurs adverses au lieu de 4 cartes car la demi-séquence Roi-Dame donne une levée assurée d'où une seule levée perdante. Cette main qui possède 14 PH non perdants, deux bonnes suites quatrièmes et un doubleton fort a donc un potentiel offensif et mérite d'être annoncée par un CONTRE D'APPEL DE DEUXIÈME TOUR.

Ex.4.2 :19 Que déclarez-vous avec chacune des mains ci-dessous si les enchères se déroulent comme suit?

1	2	3	4
1 Co	Passe	2 Ca	Passe
3 Ca	Vous	...	...

a)	A D V 7 9 8 7 4 ---	b)	A R D 7 A D 5	c)	A R 10 7 R 10 9 8 4 4	d)	A R 10 7 R 9 4 8 4
	R 10 7 6 3		10 9 8 6 4 2		A R D		A R D 7

4.2 -25

RÉPONSES:

- a) **Contre :** Le pointage ne permet pas de faire une Surenchère d'ouverture à 2 *Trèfles* au premier tour (10 PH + 1 PL). Au tour suivant, la couleur à Trèfle qui n'est pas spécifiée est inadéquate pour une Surenchère d'ouverture de deuxième tour sans saut, de plus il faudrait miser au niveau 4. Cependant, si la situation est non vulnérable, il est pensable de déclarer un CONTRE D'APPEL DE DEUXIÈME TOUR malgré le niveau des enchères assez élevé et le pointage des adversaires qui n'est pas encore défini. En effet, le côté très offensif et les deux bons soutiens dans les deux couleurs non annoncées permet de *risquer* ce Contre lorsque la situation est **non vulnérable** dans le but de **voler** le contrat adverse.

Un *VOL DE CONTRAT* se définit par « La tentative de réussir *avec une main très offensive et un pointage limite* UN CONTRAT DIFFICILEMENT RÉALISABLE mais pouvant donner une marque supérieure À UN RETRAIT DES ENCHÈRES, **même en cas d'échec** ». La stratégie du *VOL DE CONTRAT* constitue de la pure compétition et est basée sur la découverte des **Double fit**.

Il faut distinguer cette stratégie de celle qui consiste à miser un *CONTRAT SACRIFICE*. En effet, un *contrat sacrifice* porte son nom et survient typiquement dans une situation de **TRIPLE FIT** (les “mauvais” Double fits) ou les fits banals. La tactique du *contrat sacrifice* en est une de “*POUDRE AUX YEUX*” qui vise à “impressionner” les opposants pour les faire abandonner tôt dans les enchères ou à les faire surenchérir suffisamment haut dans le but de se retirer des enchères en leur laissant un contrat plus difficile à réussir. Et, évidemment, si les opposants se retirent rapidement au lieu de miser plus haut, le contrat est généralement un échec coûteux, d'où le “sacrifice”.

Il est donc important de savoir qu'il y a deux approches pour compétitionner les enchères et qu'il faut faire la différence entre elles **afin de ne pas “forcer la note”** quand il y a présence d'un Triple fit ou d'un fit banal.

- b) **Contre :** Vous avez bien fait de Passer au premier tour avec cette main de 15 PH + 2 PL qui arrête bien la couleur adverse mais qui est trop distributive pour *Réouvrir*

4.2 Contre d'appel de deuxième tour
«Bridge Standard International» <https://canadabridge.org>

les enchères à Sans-Atout et qui possède une couleur trop faible pour une surenchère d'ouverture à la couleur au niveau 2. Cette main devait effectivement être disqualifiée pour le premier tour. Au deuxième tour, il devient évident que les opposants n'ont pas l'intention de jouer à Cœur ou à Sans-Atout. Le CONTRE D'APPEL DE DEUXIÈME TOUR est une excellente enchère pour **requalifier** une main *malgré un niveau d'enchères assez élevé* parce que cette enchère ne cause aucun accroissement du niveau des enchères et donne ainsi plus de latitude au partenaire pour répondre. En effet, au deuxième tour, cette main possède 13 PNP, et bien distribués, et un potentiel offensif certain.

- c) **Contre** : Les cinq cartes à Cœur et l'absence de suite cinquième dans une couleur *différente* des adversaires vous a obligé à disqualifier cette belle main de 19 PH + 1 PL pour le premier tour. Cet exemple démontre L'INUTILITÉ DE CONSERVER EXCLUSIVEMENT LE CONTRE DIRECT DE PÉNALITÉ POUR LES CONTRATS DE NIVEAU MOYEN OU FAIBLE . Ici, malgré vos 19 points non perdants, il serait téméraire de croire qu'un Contre de pénalité direct au deuxième tour serait la meilleure initiative.
- d) **Passe ou 2 Coeurs***: Au premier tour, la couleur d'ouverture adverse n'était pas suffisamment arrêtée pour faire une Réouverture à Sans-Atout malgré les 19 PH non perdants. Il y a deux forts soutiens quatrièmes mais la distribution n'est pas assez offensive par rapport au niveau des enchères pour déclarer un Contre d'appel de deuxième tour. En effet, il y a au moins 4 levées perdantes certaines; une telle main serait acceptable à la limite si le niveau de réponse était plus bas. La main précédente était *plus offensive* que cette main, il y avait un singleton et une suite cinquième à Cœur (au lieu de trois cartes comme dans cet exemple-ci). Ainsi, on pouvait **déduire** pour la main précédente que le PARTENAIRE allait couper dans cette couleur (Coeur) et annuler les levées perdantes qui s'y trouvent (ce qui n'est plus le cas avec la présente main).

Par contre, cette main peut être décrite par le Cue-Bid de surenchère^{Néron} POUR UNE SEULE COULEUR qui décrit des cartes molles dans la couleur Cue-bidée, deux bons soutiens quatrièmes dans les couleurs opposées et une courte dans la couleur analogue du Cue-Bid. Ce sujet appartient au thème suivant.

Ex. 4.2:20 Que déclarez-vous avec chacune des mains ci-dessous si les enchères se déroulent comme suit?

		1	2	3	4		
		1 Ca	Passe	1 Co	Passe		
		1 Pi	Passe	Passe	Vous		
a)	A	b)	R D V	c)	7	d)	R 10 7
	D 8 7		10 8 4		R 10 4 2		R 9 5
	A D 6 5 2		5		D 9 8 3		D 4 2
	R 9 8 6		A 8 7 6 4 2		R D 8 6		A V 6 3

RÉPONSES:

- a) Contre :** Cette main (15 PH + 3 PC) était inapte pour un Contre d'appel (au premier tour des enchères) uniquement à cause de la distribution. Au deuxième tour, cette main *DISQUALIFIÉE DE FORCE* malgré son bon pointage et sa couleur cinquième à Carreau devient valide pour un CONTRE D'APPEL DE DEUXIÈME TOUR. Vous n'offrez qu' **un seul soutien** soit celui à *Trèfle* mais cela est très clair, votre partenaire ne peut avoir aucun doute. Donc, en cas de misfit à Trèfle (0 à 2 faibles cartes de soutien) et de faible fit dans les autres couleurs dues à la possession de cartes de l'atout adverse, ce dernier va Passer et votre Contre sera transformé en Pénalisation. Si les opposants "acceptent" de jouer un contrat Contré à 1 Pique, vous vivrez sûrement des émotions fortes. Vous récolterez un *TOP* ou un *ZÉRO* mais, si votre équipe est régulièrement **plus disciplinée** que celle des opposants, vous récolterez EN MOYENNE plus de succès que d'échecs, et quelques sueurs froides !
- b) 2 Trèfles :** Cette main de 12 points (10 PH + 2 PL) ne devait effectivement pas être déclarée au premier tour car la couleur à Trèfle n'était pas Équivalente à une couleur cinquième spécifiée (il lui manque un petit Honneur). Savoir écouter au lieu de déclarer sans discernement rend le bridge beaucoup plus intéressant tout en évitant

4.2 Contre d'appel de deuxième tour
«Bridge Standard International» <https://canadabridge.org>

d'inutiles échecs. Au deuxième tour, il est préférable de déclarer **2 Trèfles** vu la situation de *RÉVEIL DES ENCHÈRES* pour mieux orienté le partenaire. Il est en effet inutile de déclarer un Contre dans le but d'offrir un choix au défenseur-répondant car la couleur à Trèfles est la principale valeur dans cette main et une *surenchère d'ouverture à la couleur* (surtout en situation de réveil des enchères) “encourage moins” la pénalisation du contrat adverse qu’un Contre d’appel de deuxième tour.

- c) **Contre** : Cette main de 10 PH est disqualifiable au premier tour car elle contient 8 cartes dans les deux couleurs annoncées par les opposants. Cependant, la suite des enchères fait en sorte que cette main mérite qu'on s'y s'intéresse de près. Dans un contexte semblable, il ne faut jamais oublier que le partenaire (en deuxième position) a probablement une main *disqualifiée de force* avec un bon pointage et aucune couleur cinquième valable. Comme vous avez une main qui est *devenue offensive* suite à la redéclaration de l'ouvreur à Pique **et** du *Passe* de son répondant, l'enchère Contre constitue une enchère de choix. En effet, elle décrit que *LA COULEUR NON ANNONCÉE, le Trèfle*, est assez riche en points mais seulement quatrième mais avec 2 GH et un singleton dans une des trois couleurs déclarées par les adversaires. Ce Contre donne beaucoup de liberté au partenaire en deuxième position qui détient assurément un bon pointage et aucune longue suite.

IMP. L'exemple ci-dessus démontre l'obligation d'avoir un système de réponse adapté au potentiel polyvalent du Contre d'appel de deuxième si on veut l'exploiter.

Cet exemple montre bien qu'il peut arriver que le partenaire du Contreur (*donc le Défenseur-Répondant*) ne détienne pas de soutien valable (ici, à Trèfle) tout en ayant pas le goût de provoquer une Pénalisation en *Passant*. Comment peut-il trouver un fit sans prendre le risque de *tomber* sur le singleton (et avoir un dangereux Triple fit) ou sur un soutien banal du Contreur ?

Le DÉFENSEUR-RÉPONDANT qui répond au Contre d'appel de deuxième tour possède **trois options**.

PRINCIPE 1.13.1:4 RÉPONDRE AU CONTRE D'APPEL DE DEUXIÈME TOUR

Le Défenseur-Répondant a trois options; il doit:

- ⇒ **Donner prioritairement le fit à la MAJEURE non nommée avec un bon soutien (4 cartes ou 3 cartes moyennes);**
- ⇒ **annoncer une *nouvelle couleur* mineure en cas seulement de MISFIT COMPLET avec la couleur Majeure (0 à 1 carte et parfois 2 faibles cartes en soutien).**
- ⇒ **déclarer à SANS-ATOUT avec un soutien moyen (un bon doubleton ou trois cartes moyennes) ET des soutiens “de rechange” dans les couleurs non prioritaires;**

Sur une réponse à Sans-Atout, le déclarant du CONTRE D'APPEL DE DEUXIÈME TOUR va choisir alors le fit qu'il juge le plus approprié (ce qui inclut l'éventualité de jouer à Sans-Atout).

Le SOUTIEN À SANS-ATOUT par le défenseur qui répond au *Contre d'appel de deuxième tour* est tout à fait **logique dans le contexte** parce qu'une réponse à Sans-Atout correspond à un soutien partiel dans son sens naturel pour la couleur annoncée ou prioritaire.

Ainsi, si la réponse d'une couleur **mineure** ne plaît pas au Contreur parce que cette couleur correspond à un misfit, le Contreur doit se servir aussi de la déclaration à Sans-Atout pour signifier que son soutien dans la couleur annoncée (par son partenaire) est déficient parce qu'il ne peut s'agir que de sa couleur courte (singleton, chicane, doubleton).

PRINCIPE 1.13.1:5 REDÉCLARATION DU CONTREUR D'APPEL DE DEUXIÈME TOUR
(Voir Chapitre. 1; p. 1.13 -311)

Lorsque le CONTREUR D'APPEL DE DEUXIÈME TOUR redéclare à Sans-Atout après que son partenaire ait annoncé son meilleur soutien, cela signifie qu'il y a misfit complet.

Le défenseur-Répondant doit alors annoncer un autre soutien.

- d) **1 SA** : Cette main de 13 points se devait d'être disqualifiée au premier tour vu l'absence de couleur cinquième et le grand nombre de cartes perdantes dans les couleurs adverses. L'enchère à 1 SA après avoir déclaré *Passé* après ouverture adverse **ne constitue pas une Surenchère Inusitée lorsqu'elle est faite dans un contexte de RÉVEIL DES ENCHÈRES**; sa signification est donc **naturelle** et affirme une main balancée de 13 à 15 points ayant plusieurs cartes dans la ou les couleurs adverses.

4.2 Contre d'appel de deuxième tour
«*Bridge Standard International*» <https://canadabridge.org>